

TABLEAU DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

N° de la proposition	Proposition	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support
1	Adopter un « réflexe ingénierie publique existante » en priorité, et ne recourir à une prestation de conseil privée subventionnée que par défaut	Préfets		Recommandation de bonnes pratiques
2	Sanctuariser 1 % de l'enveloppe des dotations aux collectivités figurant dans les programmes budgétaires 112 et 119, et flécher ce montant vers le soutien à l'ingénierie de projet des collectivités	État, Parlement		Projet de loi de finances pour 2027
3	Privilégier une réflexion globale sur l'ensemble du périmètre de l'ingénierie (réforme fonctionnelle) à une réforme partielle des opérateurs nationaux (réforme organique)	État		Mise en œuvre des recommandations des travaux d'inspections et de contrôle du Parlement
4	Profiter de la fin du cycle « Petites villes de demain » et « Villages d'avenir » en 2027 pour mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs de soutien à l'ingénierie et de soutien en ingénierie, de manière concertée et coordonnée entre État et associations nationales d'élus locaux	État, élus locaux		
5	Rééditer les cartographies départementales de l'ingénierie déjà publiées sous l'égide de l'ANCT, en privilégiant une typologie des besoins rencontrés par les élus plutôt qu'une simple présentation des acteurs locaux de l'ingénierie	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)		Cartographie à mettre à disposition du public par voie électronique
6	Faire remonter et diffuser les exemples de variations proposées localement autour des formats existants, en particulier le CLCT et les rencontres locales d'ingénierie, afin de faire essaimer les innovations	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)		Recommandation de bonnes pratiques